

seul le Canada aurait un barème de prix déterminé. Cette dernière proposition était inacceptable pour le Canada.

La Conférence n'a pas réussi à en venir à un accord soit sur l'établissement de catégories de référence soit sur l'établissement de points de référence et d'équivalents de prix connexes. Il ne fut donc pas possible d'élaborer des dispositions efficaces sur les prix qui auraient satisfait aux objectifs de la stabilité du marché et de la juste répartition des droits et des obligations parmi les exportateurs et entre les pays exportateurs et importateurs.

La Conférence a abouti à la formulation de l'Accord international sur le blé (1971) qui est entré en vigueur pour la période allant du 1er juillet 1971 au 30 juin 1974. Il ne renferme de dispositions ni sur les prix ni sur les droits et obligations connexes, mais il établit que le Conseil international du blé devra demander au secrétaire général de la CNUCED de convoquer une conférence lorsqu'on estimera que la question des prix pourra être négociée de façon fructueuse.

Le Conseil international du blé continue d'offrir un cadre à la consultation et à la collaboration internationales et il s'occupe de la collecte et de la diffusion de renseignements sur la situation du blé dans le monde. Les adhérents à la nouvelle Convention sur le commerce du blé demeurent les mêmes, sauf qu'il faut signaler l'admission de l'URSS comme pays exportateur et du Brésil, de Taïwan, de Panama et de la Syrie comme pays importateurs. L'accord prévoit également une révision constante de la situation du blé sur les marchés internationaux par le sous-comité consultatif des conditions du marché.

La Convention sur l'aide alimentaire établie aux termes du nouvel accord est analogue à celle établie aux termes de l'A.I.C. de 1967. A l'exception du Royaume-Uni et de la Norvège qui se sont retirés, les adhérents sont les mêmes que sous l'ancien pacte. Les neuf pays membres se sont engagés à fournir comme aide alimentaire aux pays en voie de développement un minimum de 4 millions de tonnes métriques de grains ou de produits des grains pour la consommation humaine, ou l'équivalent en espèces, comparativement à 4,3 millions de tonnes en 1970-71.

11.7.1.4 Statistiques diverses du commerce des grains

Expéditions de grains par les Grands Lacs. En 1971, la navigation à la tête des lacs a été ouverte le 10 avril et fermée le 29 décembre. Le tableau 11.38 donne les chiffres des expéditions par les lacs en 1970 et 1971.

Entrepôts à grains autorisés. Le 1er décembre 1970, la capacité totale des entrepôts à grains autorisés par la Commission canadienne des grains selon les dispositions de la Loi sur les grains du Canada s'élevait à 699,5 millions de boisseaux, contre 700,1 millions à la même date en 1969 (tableau 11.39). Le 31 juillet 1971, 62,1% de la capacité des entrepôts autorisés était utilisée comparativement à 73,6% à la même date en 1970.

Production et exportation de farine de blé. La production de farine de blé au cours de la campagne agricole 1970-71 s'est élevée à 38,5 millions de cwt, et 87,5 millions de boisseaux de blé ont été moulus pour faire de la farine: ces deux chiffres sont inférieurs aux totaux correspondants de 1969-70. Sur la quantité de blé moulu en farine, environ 71,9 millions de boisseaux étaient du blé de printemps de l'Ouest canadien (autre que du blé dur) et le reste était constitué de 8,6 millions de boisseaux de blé d'hiver de l'Ontario, 5,2 millions de boisseaux de blé dur et 1,8 million de boisseaux d'autres variétés. Le taux d'utilisation de la capacité des minoteries, fondé sur un potentiel journalier d'environ 170,000 cwt, a été, en moyenne, de 76,9% en 1970-71 contre 77,7% l'année précédente. Les chiffres pour les campagnes agricoles terminées le 31 juillet 1969-71, compte tenu des exportations de farine de blé, sont présentés au tableau 11.40.

11.7.2 Commercialisation du bétail

Les gros bovins vendus par les parcs à bestiaux publics, expédiés directement aux salaisons et exportés, ou envoyés à des centres ruraux d'autres provinces, ont atteint 3,4 millions en 1972, soit 3,1% de plus qu'en 1971 (3,3 millions). Toutes les provinces de l'Ouest ont accru leurs ventes, surtout la Saskatchewan (13,6%). Dans l'Est, les ventes ont en général diminué, bien qu'on ait enregistré une augmentation considérable au Nouveau-Brunswick. Les ventes directement aux parcs à bestiaux du Canada ont fléchi légèrement en 1972 par rapport à l'année précédente, mais les livraisons directement aux salaisons ont augmenté de 5,9% pour s'établir à 1,9 million. En 1972, 1,2 million de veaux ont été vendus, soit à peu près le même nombre qu'en 1971; les ventes ont augmenté légèrement dans l'Ouest et en Ontario,